

Communiqué de presse

En date du 4 mai 2009 les partenaires sociaux ont abouti à un accord de principe sur le contenu d'une nouvelle Convention Collective pour les salariés du secteur de l'assurance portant sur les années 2009, 2010 et 2011.

La nouvelle convention collective prévoit les améliorations et augmentations salariales suivantes :

- augmentation annuelle des traitements correspondant à une enveloppe globale de 1% pour chacune des années 2009, 2010 et 2011. Cette enveloppe se décompose d'une partie correspondant aux échelons d'ancienneté et de formation et le solde est réservé aux augmentations basées sur la performance;
- augmentation annuelle linéaire individuelle des traitements de base de 0,3% en 2010 et de 0,5% en 2011;
- pour les nouveaux engagés, relèvement des traitements de départ de 0,3% en 2010 et 0,5% en 2011;
- paiement annuel d'une prime de conjoncture sur base de la grille 2008, à savoir 90% en 2009, 100% en 2010 et 110% en 2011, tout en tenant compte de l'ancienneté;
- octroi en 2009 de 4 heures de repos supplémentaires pour chaque salarié au titre de prime à la signature de la nouvelle Convention Collective;
- mise en place de mesures en faveur du maintien de l'emploi.

Communiqué en date du 4 mai 2009 par ACA – ALEBA – LCGB-SESF et OGBL-SBA.